

Quartier Saint-Claude - Aménagement d'une place publique

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le quartier Saint-Claude est un quartier dynamique dans lequel le renouvellement urbain s'opère régulièrement.

Il souffre toutefois dans son fonctionnement de la coupure physique que lui a imposé le boulevard, ainsi que du poids du trafic automobile qui emprunte la rue de Vesoul.

Dans le cadre de la démarche de révision du PLU engagée, une étude urbaine a été confiée à un prestataire spécialisé.

Elle visait à affiner la connaissance du tissu urbain pour adapter la partie réglementaire et proposer des modalités d'aménagement du coeur de quartier tourné notamment vers une pratique commerciale de proximité plus confortable et plus conviviale.

Cette démarche d'étude identifiait des possibilités de création d'une place publique commerçante rue des Justices en cohérence avec les équipements et aménagements déjà engagés autour de l'Eglise et de l'école. Elle a coïncidé dans le temps avec le sinistre qui a détruit le supermarché Leader Price.

Une discussion a donc rapidement été engagée avec l'Immobilière Casino, propriétaire du foncier et du bâtiment dans lequel s'exerçait l'activité de Leader Price pour convenir d'une nouvelle réorganisation du magasin avec son ouverture sur la future place publique.

Cette discussion s'est accompagnée d'une étude de faisabilité de la place commerçante, de sa composition et de l'implantation des constructions qui la borderont.

Cette étude a permis de définir les principes d'aménagement de cette place dont la lecture sera facilitée sur ses faces Sud et Est par la construction d'un portique, sur le domaine public. Cet élément bâti donnera un gabarit, un épannelage constant et une limite derrière laquelle viendront se caler les façades des boutiques en continuité avec celle de la nouvelle façade du supermarché.

Concernant les façades Nord et Sud, elles seront constituées par les immeubles à construire selon les dispositions du plan masse annexé au POS sur une hauteur limitée à R+2, R+2+attique. Cette zone à plan masse constitue un des points de la modification du document d'urbanisme, qui a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 17 janvier dernier et a fait l'objet d'une délibération de principe.

Le projet étant avancé, il est nécessaire désormais de lancer l'opération d'aménagement de la place et de réaliser dans un premier temps des travaux provisoires au droit du supermarché afin de permettre sa réouverture. En effet, les travaux de reconstruction du supermarché sont engagés pour une ouverture prévue fin juin 2005.

Cette place, qui pourrait accueillir le marché de quartier, sera constituée d'une esplanade piétonne jouxtant le supermarché et les boutiques attenantes au Sud et à l'Est de la rue du Fort des Justices le long de laquelle seront réalisés des stationnements au Nord. Une offre complémentaire en stationnement pourra être offerte par la démolition d'un bâtiment situé au Sud le long du boulevard et appartenant à la Ville.

Les travaux à réaliser portent donc sur la réalisation de l'esplanade, des stationnements attenants, la réalisation d'un portique sur le domaine public permettant de créer une façade homogène ainsi que les travaux de raccordements aux voies existantes.

Ces travaux sont inscrits au PPI pour une première tranche d'un montant de 500 000 €, échelonné sur trois années dont 200 000 € au BP 2005, sur la ligne 23.824.2313.5010.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les principes de création de cette place publique dans le quartier de Saint-Claude,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de tout partenaire susceptible de participer à cette opération et à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative aux imputations correspondantes,

- autoriser M. le Maire à signer tout marché concernant cette opération, maîtrise d'oeuvre et travaux,

- engager les acquisitions foncières nécessaires.

«Mme Martine BULTOT : La Commission Urbanisme du Conseil de Quartier de Saint-Claude m'a demandé d'être son interprète quant à son inquiétude sur les accès du futur centre commercial. La saturation de la rue de Vesoul sans perspective à court terme de réelles améliorations, le carrefour avec ses flots de véhicules quel que soit le sens de circulation induisent que les problèmes de sécurisation soient finement étudiés y compris la sortie des résidents de ce secteur. Michel LOYAT est venu le 1^{er} décembre 2004 présenter le projet, ce dont il est remercié. Une discussion sur le vif s'en est ensuivie mais comme tout premier échange, les questions ont porté pour l'essentiel autour de demandes de précisions, les intervenants découvrant pour la première fois dans le détail le projet. C'est pourquoi Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, le Conseil de Quartier, sa Commission d'Urbanisme vous demandent que la concertation soit poursuivie. Les personnes qui ont continué la réflexion après la présentation de Michel LOYAT pensent qu'on peut encore intervenir pour améliorer ce projet sur cette question de sécurisation des accès. En tant que co-présidente élue, je m'associe à cette demande. Si on peut améliorer la sécurité c'est une bonne chose, si on en reste au statu quo, au moins on aura essayé.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je pense que je suis sur la même longueur d'ondes que Mme BULTOT. Je m'interrogeais sur la possibilité d'un passage souterrain en amont ou en aval de la route qui passe sous la rue de Vesoul. J'ai bien compris qu'on n'allait pas descendre encore en-dessous des voitures mais légèrement avant ou légèrement après, est-ce que ce n'est pas envisageable pour permettre justement de sécuriser les accès au magasin.

M. LE MAIRE : Vous savez les passages souterrains c'est compliqué parce qu'entre autres il y a des canalisations d'eau et des égouts qui fonctionnent par gravité, ça paraît très compliqué. Par contre, Jean-Claude ROY pourra le dire ou Michel LOYAT, l'aspect sécurisation va être effectivement bien sûr pris en compte.

M. Michel LOYAT : Il y a eu des échanges assez nombreux avec le Conseil de Quartier et je rappelle que depuis plusieurs années le Conseil de Quartier des habitants de Saint-Claude émet un certain nombre de propositions concernant le coeur de quartier. La Municipalité a fixé comme objectif le confortement du coeur de quartier de Saint-Claude mais c'est vrai aussi pour d'autres coeurs de quartier et donc nos objectifs se sont rejoins même si les propositions étaient parfois un peu divergentes.

J'en profite pour rappeler que la réalisation de cette place est doublement intéressante. Elle est intéressante d'abord parce que c'est un des éléments, ce n'est pas le seul, du confortement du coeur de quartier. Vous pouvez voir sur le document que vous avez en annexe qu'à terme le projet c'est à la fois la place mais c'est également de l'autre côté avec un cheminement piétons, avec une doline qui pourrait être aménagée, c'est tout un travail sur l'ensemble de ce quartier. Les échanges vont se poursuivre avec le Conseil de Quartier par rapport à la sécurisation, par rapport aux accès. On a bien conscience qu'un des points difficiles c'est le stationnement, c'est une des raisons pour lesquelles vous constatez, c'est dans le document que vous avez en annexe, je dirais que ça préfigure, qu'il y a dans l'angle du boulevard Churchill et de la rue qui est en face de l'IUFM un petit parking qui est prévu à la place d'un bâtiment municipal dont le permis de démolir a été signé il y a quelque temps et là ça permettra d'accroître le stationnement.

J'en profite pour indiquer que le stationnement et donc à partir de là l'accès principal pour la future enseigne commerciale restera le stationnement en souterrain, donc ça ne sera pas l'accès sur la place. La place comportera naturellement des places de stationnement mais ça ne sera pas un grand parking, c'est plutôt une réorganisation, un agrandissement de la place qui sera à la fois un espace public de rencontres, un espace convivial et également il y aura un apport en matière de stationnement. Voilà ce que je voulais dire. Des propositions plus précises naturellement seront faites en matière d'accès mais je tiens à souligner qu'il y a là un exemple je crois intéressant de renouvellement urbain. Il y a le renouvellement urbain qui se fait par les grands projets et puis il y a celui qui s'opère par des opérations plus modestes, difficiles néanmoins à monter. Là ce qui est intéressant c'est l'articulation entre une réactivité suite à un événement d'ailleurs dramatique, un incendie, puisque l'ouverture de la nouvelle enseigne se fera au mois d'août, on n'a pas perdu de temps et en même temps le souci d'une cohérence avec une démarche plus à long terme, avec une démarche d'encadrement réglementaire telle que vous pouvez la voir dans le document et on s'est appuyé sur une étude lancée précisément dans le cadre du PLU pour remodeler ce coeur de quartier. Nous ne pouvions pas imaginer lorsque nous avons lancé l'étude qu'il y aurait ce

dramatique incident donc nous l'avons utilisé parce qu'il était là mais en tout cas il y a cohérence entre cette action à court terme et des orientations à plus long terme.

M. LE MAIRE : Il y aura entre autres le déplacement de la Poste aussi.

M. Bernard LAMBERT : Quand on regarde la configuration et le choix de la place, on s'aperçoit que la croix formée avec la rue de Vesoul et le boulevard Nord donne en réalité 4 pôles d'animation qui sont bien différents, ce n'est pas moi qui l'invente mais c'est l'architecture initiale. On a un secteur du côté de la rue du Tunnel, le deuxième la place Charles Beauquier, le troisième le centre commercial et le quatrième secteur si je puis dire qui est autour de l'Église. C'est vrai que cette place doit être réussie si l'on veut essayer de donner une vie à ce quartier qui a du mal, du fait justement de cette croix rue de Vesoul et boulevard. Bon courage et mes accompagnements pour cette réalisation.

M. Jean-Claude ROY : Je veux simplement apporter une précision aux propos de Michel LOYAT, c'est que le marché de plein air qui aujourd'hui se tient place Beauquier et qui est dangereux pour les cheminements qu'il engendre en traversée du boulevard Churchill se tiendra devant le nouveau centre commercial, qu'il créera au niveau économique une synergie entre le centre commercial, le marché sédentaire et le marché des non-sédentaires. On n'aura plus les traversées piétonnes dangereuses du boulevard, donc c'est autant d'éléments et d'arguments supplémentaires qui militent en faveur de cet aménagement.

M. LE MAIRE : On continuera à dialoguer avec le Comité de Quartier dont je salue d'ailleurs la présence du Président parmi nous ce soir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.